



Refus de demande de visa etudiant ambassade de france au cameroun

Par **jeliamour1988**, le **19/08/2012** à **00:28**

Bonjour,
voici les faits : il y a quelques jours j'ai déposé une demande de visa étudiant, à la section consulaire de l'ambassade de France à Yaoundé ; cette demande a été rejetée. Et pourtant j'ai présenté l'ensemble des pièces à fournir pour la demande dudit visa, parmi lesquelles une attestation d'admission dans une école française, une attestation de logement, une attestation délivrée par une banque prouvant mes moyens de subsistance en France.
Les cours débutent dans une dizaine de jours dans cette école et je ne sais que faire pour remédier à ma situation.
je vous remercie.

Liliane, Yaoundé, Cameroun

Par **Nicole29**, le **19/08/2012** à **02:22**

Bonjour,
Même si vous ramenez tous les documents que le consulat demande, ils peuvent refuser votre demande de visa juste parce qu'ils ont des doutes ou que vous avez mal répondu à une question posée. Malheureusement, vous ne pouvez rien faire, peut être prendre un avocat pour que ce dernier demande de ré-examiner votre dossier, mais je pense que cela ne servirait à rien.

Par **amajuris**, le **19/08/2012** à **10:32**

bjr,

un état souverain peut accorder ou refuser un visa à qui il veut surtout pour les visas long séjour.

cela fait partie des prérogatives attachés à sa souveraineté.

en outre il est notoire que certains candidats à l'obtention de visa présentant des documents à la fiabilité douteuse, conséquences souvent de l'instabilité de certains, pays, l'administration consulaire française est particulièrement vigilante sur les documents présentés.

cdt

Par **armandcyrille**, le **28/12/2012** à **15:24**

Bonjour, je suis Camerounais, je ne sais pas si quelqu'un pourrait m'aider.

En effet, j'ai reçu une inscription dans une école de France, j'ai récemment perdu ma carte nationale d'identité suite à un vol. Je ne sais pas s'il est possible de faire une demande de VISA avec une déclaration de perte.

Merci pour vos retours

cordialement

Par **amajuris**, le **28/12/2012** à **17:14**

bjr,

à mon avis, une déclaration de perte ne remplace pas une pièce d'identité, ce serait un peu trop simple.

faites une demande remplacement de CNI.

CDT

Par **pingolo**, le **10/05/2013** à **14:20**

je wanda 1 pays souverain ...cè ds 1 seul sens ...le Cameroun ne changera jamais ...les gens viennent faire la pluie et le bon temps sur votre territoire ... ou sont les conventions ...suivez mon regard o Gabon et quelques pays d'Afrique de l'ouest ...il n'y a plus de facilité pourquoi ...cameroun obosso

Par **michie**, le **01/09/2015** à **17:08**

pingolo, t'as raison! De même pour le Maroc! Les gars la vont en Europe comme si c'était une ville voisine!

Par **alterego**, le **01/09/2015** à **19:25**

Bonjour,

Le message de **pingolo** date de plus de 2 ans.... Celui de **jeliamour1988** de plus de 3.

Allez savoir ce qu'ils sont devenus depuis !

La vitesse où le temps passe et mon âge me font broyer du noir et me rendent acariâtre.

Bon courage à vous.

Cordialement